

COMMISSION DES ATHLÈTES ÉLECTIONS 2022 LIVRET DE CANDIDATURE

JANVIER 2022



WORLD
ATHLETICS

Sommaire

1. Message du Président de la Commission des athlètes	4
2. Introduction.	5
3. Rôle, composition et conditions	6
4. Étapes à suivre en vue d'être élu(e)	7
Le mandat de la Commission des athlètes (disponible en anglais) .	11

1. Message du Président de la Commission des athlètes

Au cours des nombreuses années que j'ai passées au plus haut niveau de notre sport, j'ai constaté à quel point la voix des athlètes a gagné en importance, notamment pour contribuer à façonner l'avenir de l'athlétisme.

Depuis que je suis devenu Président de la Commission des athlètes de World Athletics en 2019, j'ai pu constater très concrètement à quel point les responsables de notre sport ont écouté et attaché de l'importance à la contribution des athlètes sur certains sujets importants.

Cette évolution a également mis en évidence le fait que de nombreux athlètes ne se contentent pas de pratiquer leur sport, ils veulent façonner son avenir, précisément ce pour quoi la Commission des athlètes existe.

Grâce aux modifications apportées aux Statuts de World Athletics, nous, les athlètes, avons désormais une plus grande influence au niveau mondial. C'est à nous de tirer profit de cette opportunité.

En tant que Commission des athlètes démocratiquement élue, il est non seulement de notre devoir de défendre les athlètes dans le monde entier, de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts, de soutenir la promotion d'un terrain de compétition équitable, inclusif, sûr et sans dopage, mais aussi de conseiller et d'éduquer les athlètes du monde entier et d'utiliser le pouvoir du sport que nous aimons pour promouvoir une société plus saine et plus en forme.

La Commission des athlètes est représentée par deux sièges au Conseil de World Athletics, là où les décisions sont prises. Les membres occupant ces deux sièges sont le président et le vice-président de la Commission. Ils disposent du droit de vote. Nous siégeons également dans toutes les autres Commissions et

Groupes de travail et pouvons contribuer directement à façonner l'avenir de notre sport dans tous les domaines que nous jugeons importants; qu'il s'agisse de la compétition, de la gouvernance, de l'intégrité, de la protection, du développement ou de la promotion de notre sport auprès du grand public.

En tant qu'athlètes d'élite, nous avons à notre disposition une plateforme efficace qui nous permet d'attirer l'attention sur des questions relatives au sport et à d'autres domaines. Nous avons le pouvoir de donner une voix à ceux qui ne sont pas forcément entendus. Cependant, le moyen le plus efficace de nous mobiliser et d'induire le changement est de le faire ensemble.

Nous avons besoin de la contribution d'athlètes du monde entier et d'événements qui couvrent tout le spectre de notre sport. Nous avons besoin d'athlètes dévoués, prêts à s'exprimer et à prendre le temps de s'attaquer à des problèmes qui ne les concernent peut-être pas directement, mais qui touchent la communauté des athlètes au sens large.

En tant que Commission, nous sommes devenus plus forts. Toutefois, pour marquer un véritable tournant dans l'évolution de notre sport, nous voulons encourager plus d'athlètes à trouver leur voix. Nous sommes peut-être en concurrence sur les pistes, sur les aires de concours et sur les routes, mais en dehors, nous formons un collectif puissant.

En fin de compte, nous voulons toutes et tous la même chose : un meilleur avenir pour notre sport.

Si vous voulez apporter votre pierre à l'édifice pour vos camarades athlètes, je vous encourage à vous présenter aux élections de la Commission des athlètes en 2022.

Renaud Lavillenie,
Président de la Commission des athlètes de World Athletics

2. Introduction

Le présent document porte sur les conditions qui sont requises pour devenir membre élu de la Commission des athlètes.

Le mandat de la Commission (cahier des charges) et le Plan de 4 ans (en anglais) sont disponibles sur la [page web](#) dédiée.

Les élections sont organisées par le Panel de supervision des élections, un organe indépendant composé de cinq experts internationaux spécialisés dans le domaine des élections dans le sport.

Six (6) postes seront à pourvoir lors des élections qui se tiendront pendant les Championnats du monde d'athlétisme 2022 prévus du 15 au 23 juillet 2022 à Eugene, Oregon (États-Unis).

La réforme de la gouvernance de World Athletics a souligné l'importance de faire entendre la voix des athlètes dans le processus de prise de décision.

C'est pourquoi, depuis 2019, le président et un autre membre de la Commission des athlètes siègent au Conseil de World Athletics en tant que membres à part entière et disposant du droit de vote. Les athlètes qui occupent actuellement ces postes au sein du Conseil sont M. Renaud Lavillenie (FRA) et Dame Valerie Adams (NZL), respectivement président et vice-présidente de la Commission.

3. Rôle, composition et conditions

Les informations ci-après concernent la mission des membres de la Commission des athlètes.

3.1 Rôle

La Commission des athlètes est une composante du processus décisionnel de World Athletics.

Elle est chargée de conseiller le Conseil de WA du point de vue de l'athlète et assure le lien entre les athlètes et World Athletics.

3.2 Composition et mandat

La Commission des athlètes est composée de 18 membres comme suit :

- 12 membres sont élus par leurs pairs ;
- Jusqu'à 6 autres membres sont proposés par les Fédérations membres et désignés par le Conseil.

Sur 12 membres élus, 6 sont élus à chaque édition des Championnats du monde d'athlétisme. Des élections ont donc lieu tous les deux ans pour élire 6 athlètes.

La durée du mandat est en règle générale de quatre ans, à compter de la nomination par le Conseil après les élections tenues lors des Championnats du monde d'athlétisme. Il prend fin quatre ans plus tard.

En raison du report à 2022 de l'édition 2021 des Championnats du monde d'athlétisme, le mandat des membres élus aux Championnats du monde Oregon 22 durera exceptionnellement trois ans, soit jusqu'aux Championnats du monde d'athlétisme de 2025.

Le nombre maximum de mandats qu'un athlète peut exercer est de trois (soit un total de 12 années).

3.3 Éligibilité des candidats

Pour pouvoir se présenter aux élections de 2022, chaque athlète doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- Être membre de sa Fédération membre (ou d'un organe affilié à la Fédération membre, comme un club, par exemple) ;
- Être proposé par une Fédération membre qui n'est pas déjà actuellement représentée à la Commission des athlètes¹ ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Avoir participé à au moins l'un des deux derniers Championnats du monde d'athlétisme de World Athletics, ou aux derniers Jeux olympiques, ou bien être un participant aux Championnats du monde d'athlétisme durant lesquels les élections ont lieu ;
- Être capable de parler et de comprendre correctement l'anglais ;
- Être éligible conformément aux Règles de vérification d'éligibilité.

1 Les Fédérations membres dont l'athlète a été élu membre de la Commission des athlètes lors des élections tenues à Doha en septembre 2019, ou qui a été nommé par le Conseil en novembre 2019, ne peuvent pas nommer de candidat aux élections 2022 de la Commission des athlètes. En effet, le mandat desdits athlètes court jusqu'en août 2023 et il ne peut y avoir plus d'un athlète par Fédération membre au sein de la Commission. Les Fédérations membres concernées sont : BEL ; CHN ; CIV ; FRA ; GRE ; JAM ; KAZ ; KEN ; NZL ; RSA ; SYR ; USA.

4. Étapes à suivre en vue d'être élu(e)

4.1 Vue d'ensemble des étapes

Les étapes des élections 2022 de la Commission des athlètes sont les suivantes :

Détail de l'étape	Échéance
Étape 1 – Vérification de l'éligibilité des athlètes souhaitant se présenter comme candidats aux élections	25 mars 2022* : date limite** d'envoi des demandes de Vérification d'éligibilité
Étape 2 - Formulaire de nomination signé et envoyé par la Fédération membre	25 avril 2022* : date limite** pour le dépôt du formulaire de nomination des candidats éligibles
Étape 3 - Période de campagne électorale	Juin 2022 : la campagne débute environ un mois avant les élections, après la publication de la liste des candidats
Étape 4 - Élections	du 15 au 20 juillet 2022 : les athlètes votent à l'occasion des Championnats du monde et les résultats sont communiqués au Conseil
Étape 5 - Approbation et nomination par le Conseil	Une fois les résultats validés, le Conseil confirme les résultats et l'élection des nouveaux membres de la Commission

*Les athlètes et les FM doivent contacter compliance@worldathletics.org pour s'inscrire aux fins de la procédure de vérification d'éligibilité et pour déposer des propositions de candidature.

**Ces échéances seront strictement appliquées. Par souci d'équité envers les candidats qui ont respecté les délais, toute candidature qui parviendra après la date limite fixée ne sera pas prise en compte.

4.2 Détail des étapes

Étape 1 - Les candidats potentiels s'inscrivent aux fins de la procédure de vérification d'éligibilité

Toute personne souhaitant se présenter à une élection de World Athletics doit au préalable être déclarée éligible par le Panel de vérification d'éligibilité de World Athletics.

Le Panel de vérification d'éligibilité est une instance indépendante qui a pour mission de vérifier les antécédents, l'intégrité et la réputation de toute personne souhaitant jouer un rôle au sein de World Athletics.

Aux fins de la procédure de vérification d'éligibilité, les candidats potentiels doivent écrire au Responsable de la conformité à l'éthique, à compliance@worldathletics.org, au plus tard le 25 mars 2022 à minuit (heure d'été d'Europe centrale).

Aucune demande ne sera prise en compte après cette date limite.

La vérification d'éligibilité vise à vérifier les antécédents et les informations personnelles d'une personne pour s'assurer que :

- Le candidat est en mesure de respecter les normes élevées de conduite et d'intégrité requises pour la fonction ;
- Le candidat est une personne de bonne moralité et jouissant d'une bonne réputation ;
- Le candidat a pleinement divulgué tous ses Intérêts substantiels et est exempt de tout conflit d'intérêt réel.

Le Panel de vérification doit tenir compte des critères suivants :

- Si le candidat fait, ou a fait, l'objet d'une enquête ou d'une mesure disciplinaire (que ce soit dans
- le milieu du sport ou non, y compris dans le domaine de l'Athlétisme) ayant abouti à une conclusion défavorable concernant sa crédibilité, son intégrité, son honnêteté ou sa réputation ; ou
- Si, à un quelconque moment, le candidat a enfreint la loi ou bien s'il est, ou a été, le sujet d'une controverse publique qui pourrait porter atteinte à la réputation, ou affecter négativement les intérêts, de l'Athlétisme ou de World Athletics ; ou
- Si le candidat ne veut pas ou n'est pas en mesure de résoudre un Conflit d'intérêts potentiel ou réel.

Cette vérification d'éligibilité s'applique également aux personnes qui ont déjà fait l'objet d'une vérification d'éligibilité. Cependant, dans ce cas, elles bénéficieront d'une procédure accélérée.

Les candidats qui satisfont au contrôle de vérification d'intégrité recevront une lettre confirmant leur éligibilité.

Étape 2 - Nomination soutenue par la Fédération membre

Tout athlète souhaitant se porter candidat doit être nommé par une Fédération membre.

Une Fédération membre ne peut nommer qu'un seul candidat. La décision de nomination doit être prise par l'instance pertinente de la Fédération membre et conformément aux statuts ou aux règles et règlements applicables de cette dernière.

Seules les Fédérations membres dont les athlètes ne sont pas actuellement membres de la Commission des athlètes peuvent désigner un candidat à l'élection de 2022.

Le Formulaire de nomination doit être signé par le candidat et par un membre de la direction de la Fédération membre du candidat (c'est-à-dire le Président, le Secrétaire général ou le Directeur général/exécutif).

Le formulaire doit être envoyé à World Athletics, par courriel à compliance@worldathletics.org, au plus tard le 25 avril 2022 (23 h 59 heure d'été d'Europe centrale).

Le Formulaire de nomination des candidats est disponible [ici](#). Seul ce formulaire peut être utilisé.

Étape 3 - Campagne électorale

Le Panel de supervision des élections confirmera à chaque candidat si sa candidature est en règle et si elle a été approuvée. Une fois la candidature approuvée :

- En complément du court message écrit fourni dans leur formulaire de candidature, les candidats seront invités à enregistrer un message vidéo sous le contrôle du Panel de supervision des élections.
- Une liste de tous les candidats approuvés (avec leur matériel de campagne) sera envoyée aux Fédérations membres et publiée sur le site Internet de World Athletics, au plus tard 15 jours avant les élections (c'est-à-dire vers le 1er juillet 2022).
- La publication de la liste des candidats marquera le lancement de la « période de campagne ».
- Durant la période de campagne, les candidats peuvent promouvoir leur campagne dans le respect des [Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics](#) et de toute directive émise par le Panel de supervision des élections. Ceci inclut, par exemple, le partage de leur message vidéo sur les médias sociaux.

Toute campagne doit être menée avec honnêteté, dignité et mesure, dans l'ensemble des déclarations écrites et orales.

Étape 4 - Élections

Le vote aura lieu dans les bureaux de vote de World Athletics qui seront situés à proximité des sites d'hébergement des athlètes aux Championnats du monde d'athlétisme Oregon22 :

- Il est prévu de mettre en place deux bureaux de vote pendant les cinq premiers jours de la compétition (entre le 15 et le 20 juillet 2022).
- Des panneaux seront placés et des informations pertinentes affichées sur les sites d'hébergement des athlètes, pour indiquer l'emplacement exact et les heures d'ouverture des bureaux de vote.
- Tous les athlètes détenteurs d'une accréditation « TA » peuvent voter lors des Championnats du monde d'athlétisme Oregon22. Un seul vote par athlète accrédité est autorisé. Le vote doit se faire en personne, au moyen du bulletin de vote officiel et sur présentation d'une carte d'accréditation valide.

Le vote aura lieu au scrutin secret. Pour être valide, le bulletin de vote doit indiquer six noms, pas plus et pas moins.

Après la clôture du vote, le Panel de supervision des élections communiquera le résultat de l'élection à World Athletics. Le résultat de l'élection est définitif, sans droit d'appel.

Étape 5 - Approbation par le Conseil

Après les élections, le Conseil de World Athletics examinera les résultats de l'élection et validera les candidats élus au poste de membre de la Commission des athlètes.

Le Conseil peut, à son entière discrétion, décider de ne pas confirmer une personne qui a été élue en qualité de Membre élu si, de l'avis du Conseil, des circonstances exceptionnelles justifient une telle décision.

La liste des athlètes élus sera annoncée avant la clôture des Championnats du monde d'athlétisme Oregon22 et publiée sur le site Internet de World Athletics. Les Fédérations membres seront également informées des résultats par voie de Circulaire.

Le mandat de la Commission des athlètes (disponible en anglais)

Le mandat est accessible via le site web de World Athletics.



©World Athletics 2022.
All rights reserved.

www.worldathletics.org
[@WorldAthletics](https://www.instagram.com/WorldAthletics)
[f](https://www.facebook.com/WorldAthletics) [i](https://www.instagram.com/WorldAthletics) [t](https://www.twitter.com/WorldAthletics) [y](https://www.youtube.com/WorldAthletics)

6-8, Quai Antoine 1er, BP 359
MC 98007
Monaco Cedex